



RÈGLEMENT

Prix Nougaro - Jeunes talents d'Occitanie

ARTICLE 1 : L'ORGANISATEUR

La Région Occitanie organise chaque année le concours « Prix Nougaro - Jeunes talents d'Occitanie ».

ARTICLE 2 : OBJET DU CONCOURS

Le prix Nougaro est destiné à récompenser des œuvres originales dans les cinq catégories suivantes : **“SING SING SONG”, “LE CINÉMA”, “SCHPLAOUCH”, “PLUME D'ANGE”** et la catégorie spéciale **« Ò MON PAIS »**.

Chaque catégorie est subdivisée en sous-catégories comme suit :

La catégorie “Audio” dite “SING SING SONG” : Toute création sonore originale ; comprend les sous-catégories suivantes : Chanson en tous genres / Musique instrumentale

La catégorie “Vidéo” dite “LE CINÉMA” : Toute création liée à la réalisation vidéo ; comprend les sous-catégories suivantes : Scénario de court-métrage / Clip vidéo / Vidéo courte

La catégorie “Arts visuels” dite “SCHPLAOUCH” : Toute création visuelle hors vidéo ; comprend les sous-catégories suivantes : Photographie / Création plastique ou graphique / Bande-dessinée

La catégorie “Ecriture et oralité” dite “PLUME D'ANGE” : Comprend les sous-catégories suivantes : Poésie / Nouvelle / Tròbad'or

La catégorie Spéciale « Ò MON PAIS », pour laquelle une thématique annuelle est imposée.

Les œuvres proposées doivent être majoritairement en français, catalan ou occitan. L'insert de mots, expressions ou passages dans d'autres langues est possible dès lors qu'elles servent la cohérence et l'intérêt des œuvres proposées.

ARTICLE 3 : LES CANDIDATURES

La participation au concours est gratuite et ouverte aux jeunes résidant en Occitanie, âgés de 15 à 25 ans, sous réserve d'autorisation parentale pour les mineurs. Les candidats doivent avoir 15 ans révolus et moins de 26 ans au 1^{er} janvier de l'année au cours de laquelle aura lieu la remise des prix.

En participant au Prix Nougaro, les candidat.e.s ou leurs représentant.e.s légaux (pour les mineurs) reconnaissent accepter son règlement.

Les candidatures groupées sont autorisées pour les sous-catégories suivantes : Chanson en tous genres, Musique instrumentale, O Mon Pais.

Les candidatures doivent être déposées par un candidat-auteur seul pour les sous-catégories suivantes : Nouvelle, Poésie, Photographie, Création visuelle.

Les candidatures auteur seul ou en binôme (2 co-auteurs) sont autorisées pour les sous-catégories suivantes : Scénario de court-métrage, Clip vidéo, Vidéo courte, Bande-dessinée.

Les candidatures auteur seul ou en binôme ou en groupe sont autorisées pour les sous-catégories suivantes : Chanson en tous genres, Musique instrumentale, O Mon Pais, Tròbad'or.

Dans le cas d'une candidature en binôme ou groupée, seule la date de naissance du/de la candidat.e le/la plus âgé.e au sein du groupe sera prise en compte. Celle-ci permettra de déterminer la validité de la candidature.

Les agents de la Région Occitanie, du prestataire notifié, ainsi que les membres du jury ne sont pas autorisés à participer.

ARTICLE 4 : LES PRIX ET DOTATIONS

Si la quantité et la qualité des projets reçus le permet, une œuvre est primée dans chaque sous-catégorie, ainsi que dans la catégorie spéciale.

Des jurys sont chargés de sélectionner des finalistes (entre 3 et 5) puis un.e lauréat.e dans chaque sous-catégorie selon des critères de qualité et d'originalité du sujet.

Les lauréat.e.s de chaque catégorie bénéficient d'une dotation dont la nature est adaptée à leurs besoins créatifs et artistiques. En cas de candidature groupée, la dotation - financière ou d'accompagnement - est à partager entre les membres du groupe lauréat.

Dans le cas où les organisateurs ne pourraient pas fournir la dotation promise, leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

La dotation qui n'est pas réclamée ou récupérée par le/la lauréat.e dans un délai de 6 mois après la remise des prix est considérée comme perdue sans droit à un remplacement et pourra être ré-attribuée pour les prix suivants.

Les résultats du concours sont communiqués dans les six mois suivants la date de clôture des inscriptions. Les lauréat.e.s reçoivent à cette occasion toutes les informations pratiques quant aux modalités d'obtention de leur prix.

ARTICLE 5 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'œuvre présentée doit être originale (au sens du droit d'auteur) et n'avoir pas fait l'objet d'une exploitation commerciale. Du seul fait de leur participation, les candidat.e.s garantissent les organisateurs et le jury contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne le caractère original des œuvres présentées. Tout plagiat ou atteinte aux droits d'auteur fera l'objet d'une exclusion du concours.

Chaque candidat.e peut participer, avec la même œuvre ou avec des œuvres différentes, à plusieurs catégories ou sous-catégories. Cependant, il/elle ne peut déposer qu'un seul projet par sous-catégorie.

Pour respecter l'anonymat, les œuvres ne doivent comporter ni nom, ni signature, ni aucun signe distinctif, sous peine d'élimination.

Les pages doivent être numérotées.

Tous les propos à caractère diffamatoire, discriminatoire ou susceptibles de porter atteinte à l'intégrité physique ou morale de quiconque, ou contraire à l'ordre public, sont éliminatoires et susceptibles de poursuites conformément à la législation en vigueur.

Les organisateurs se réservent le droit de compter pour nulle toute participation dérogeant à une ou plusieurs de ces règles.

Toute participation envoyée ultérieurement à la date butoir annoncée sur les pages Internet du concours n'est pas prise en considération.

En aucun cas les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables en cas de perte ou de détérioration accidentelle des productions déposées en ligne. Aucune indemnité ne peut être versée aux participant.e.s pour ces motifs. S'agissant de la bande dessinée, de la création plastique ou graphique, et de la photographie, les candidat.e.s doivent conserver les oeuvres originales.

ARTICLE 6 : MODALITES DE DEPOTS DES OEUVRES

Le projet doit être déposé en ligne sur le site <http://www.laregion.fr/Participer>

Toute candidature incomplète ou non conforme aux dispositions du présent règlement ne sera pas admise.

Les propositions doivent respecter les critères suivants :

Catégorie "Audio" dite "SING SING SONG"

Cette catégorie regroupe 2 sous-catégories :

● Chanson en tous genres :

- Composition originale (au sens du droit d'auteur) et n'ayant pas fait l'objet d'une exploitation commerciale, artiste(s) sans label ou distributeur.
- En langue française, catalane ou occitane
- Tout style musical accepté, thème libre.
- Le candidat peut participer seul (auteur-compositeur-interprète) ou en groupe (si l'auteur/compositeur est dans le groupe).
- Dépôt du titre au format WAVE ou MP3, durée de 5 minutes maximum, de bonne qualité sonore. Fichier son accompagné d'un dossier de présentation format Word ou pdf comprenant biographie(s), références de l'auteur-interprète ou du groupe, crédits et texte du titre.

Pour cette sous-catégorie, la sélection a lieu en trois phases :

- Une présélection est établie par un jury de professionnels sur la base de l'écoute d'un titre et de la lecture du dossier de présentation ;
- Les candidats pré-sélectionnés sont ensuite auditionnés sur la base d'une interprétation scénique d'un titre, devant un jury. Les finalistes sont désignés à l'issue de cette audition et se produiront sur scène à l'occasion de la remise des prix ;
- Le lauréat sera dévoilé lors de la soirée de remise des prix.

● **Musique Instrumentale :**

- Composition originale (au sens du droit d'auteur) et n'ayant pas fait l'objet d'une exploitation commerciale ; artiste(s) sans label ou distributeur.
- Tout style musical accepté
- Le candidat peut participer seul ou en groupe
- Dépôt du titre au format WAVE ou MP3 (fichier anonymisé), durée de 5 minutes maximum, bonne qualité sonore, crédits du titre. Facultatif : le fichier son peut être accompagné d'une courte note (anonymisée) de présentation de la composition (format Word ou pdf).

Catégorie "Vidéo" dite "LE CINÉMA"

Cette catégorie regroupe 3 sous-catégories :

● **Scénario de court-métrage :**

- Oeuvre originale (au sens du droit d'auteur) et n'ayant pas fait l'objet d'une exploitation commerciale
- Ecrite en langue française, catalane ou occitane
- Thème libre
- Le projet peut être réalisé par un ou deux participants
- Fichier du texte du scénario à transmettre au format PDF (anonymisé), accompagné d'un synopsis, d'une note d'intention. Le scénario ne doit pas dépasser 15 pages maximum (une page de scénario A4 correspond environ à 1 minute de film).

● **Clip vidéo :**

- Oeuvre originale (au sens du droit d'auteur) et n'ayant pas fait l'objet d'une exploitation commerciale
- Langue française, catalane ou occitane
- Thème libre
- Le projet peut être réalisé par un ou deux participants
- Fichier anonymisé, au format MP4, durée de 5 minutes maximum, bonne qualité d'image et de son. Facultatif : le fichier du clip peut être accompagné d'une courte note (anonymisée) de présentation (format Word ou pdf)

● **Vidéo courte :**

- Oeuvre originale (au sens du droit d'auteur) et n'ayant pas fait l'objet d'une exploitation commerciale
- Langue française, catalane ou occitane
- Thème libre
- Le projet peut être réalisé par un ou deux participants
- Fichier anonymisé, au format MP4, durée de 5 minutes maximum, bonne qualité d'image et de son. Facultatif : le fichier vidéo peut être accompagné d'une courte note (anonymisée) de présentation (format Word ou pdf)

Catégorie "Arts visuels" dite "SCHPLAOUCH"

Cette catégorie regroupe 3 sous-catégories :

● Photographie :

- Oeuvre originale (au sens du droit d'auteur) et n'ayant pas fait l'objet d'une exploitation commerciale
- Thème libre
- Photo unique. Les séries ne sont pas acceptées
- Auteur unique
- La photographie est à transmettre en format numérique ou tirage papier (si version numérique non pertinente), accompagnée d'une présentation (date, lieu, contexte). Les documents doivent être anonymisés.

● Création plastique ou graphique :

- Oeuvre originale (au sens du droit d'auteur) et n'ayant pas fait l'objet d'une exploitation commerciale
- Thème libre
- Langue française, catalane ou occitane (si présence de texte)
- Auteur unique
- L'œuvre (non signée) est à transmettre en format numérique ou physique (si version numérique non pertinente), accompagnée d'une note d'intention anonymisée.

● Bande-dessinée :

- Oeuvre originale (au sens du droit d'auteur) et n'ayant pas fait l'objet d'une exploitation commerciale
- Thème libre, tous genres (BD, mangas, comics, récit graphique)
- Langue française, catalane ou occitane (si présence de texte)
- Le projet peut être réalisé par un ou deux participants
- Projet non signé comprenant au minimum 4 planches et au maximum 12 planches, en noir et blanc ou en couleurs, format A4 maximum.
- Envoi au format numérique. Les planches originales sont conservées par le candidat. Facultatif : l'œuvre peut être accompagnée d'une courte note (anonymisée) de présentation (format Word ou pdf)

Catégorie "Ecriture et Oralité" dite "PLUME D'ANGE"

Cette catégorie regroupe 3 sous-catégories :

● Poésie :

- Oeuvre originale (au sens du droit d'auteur) et n'ayant pas fait l'objet d'une exploitation commerciale
- Thème et genres libres
- Langue française, catalane ou occitane
- Auteur unique
- Envoi d'un fichier anonymisé au format PDF, 50 lignes maximum. Facultatif : le poème peut être accompagné d'une courte note (anonymisée) de présentation (format pdf)

● Nouvelle :

- Oeuvre originale (au sens du droit d'auteur) et n'ayant pas fait l'objet d'une exploitation commerciale
- Thème libre

- Langue française, catalane ou occitane
- Auteur unique
- Envoi d'un fichier anonymisé au format PDF, 15 pages maximum, titre et résumé obligatoires, obligatoirement dactylographié avec un double interligne (soit 1 500 caractères environ à la page, espaces non compris), numérotation des pages.

• **Tròbad'or :**

Au Moyen Âge les troubadours occitans et catalans ont révolutionné la création européenne par un art de l'oralité d'une incroyable créativité, art par lequel ils ont expérimenté jusqu'où la parole humaine pouvait faire jouer ensemble les mots, le son et le sens. Claude Nougaro lui-même a repris à son compte le fabuleux héritage des troubadours en se disant "troubadour baroque et moderne

Proposition attendue :

- Création orale originale (au sens du droit d'auteur) à construire sur un thème annuel imposé
- En langue française, catalane ou occitane
- La performance pourra emprunter à tous les genres de l'oralité : discours, conte, slam, joute verbale, etc. La proposition pourra rechercher une musicalité du rythme et des sons des mots mais ne peut être accompagné de musique instrumentale
- Le candidat peut participer seul ou en groupe
- Dépôt au format son WAVE ou MP3 ou au format video MP4, durée de 3 à 5 minutes maximum, de bonne qualité sonore. Fichier son accompagné d'un dossier de présentation format Word ou pdf comprenant biographie(s), références de l'auteur-interprète ou du groupe, crédits en cas de citations

Pour cette sous-catégorie, la sélection a lieu en deux phases :

- Une présélection est établie par un jury de professionnels sur la base d'une écoute ou d'un visionnage de la performance enregistrée et après étude du dossier de présentation ;
- Les candidats pré-sélectionnés sont ensuite auditionnés sur la base d'une interprétation scénique, devant le jury. Les finalistes sont désignés à l'issue de cette audition. Les finalistes ou le lauréat se produiront sur scène à l'occasion de la remise des prix. Un dispositif de sur-titrage pourra être mis en place pour les performances en langues occitanes ou catalanes.

Catégorie spéciale « Ò MON PAIS »

- Thème annuel imposé
- Oeuvre originale (au sens du droit d'auteur) et n'ayant pas fait l'objet d'une exploitation commerciale
- L'œuvre pourra relever de n'importe laquelle des autres catégories du concours Prix Nougaro (chanson, musique, scénario de court métrage, clip, vidéo courte, photographie, arts plastiques ou visuels, nouvelle, poésie, éloquence)
- Langue française, catalane ou occitane
- Le candidat peut participer seul ou en groupe
- Format et support à prévoir pour le dépôt de l'œuvre : selon la nature du projet, se reporter aux attendus relatifs à la catégorie concernée (musique, clip, poésie, etc.)
- Dans tous les cas, joindre un document Word ou PDF (anonymisé) de présentation du projet

Pour cette catégorie spéciale, après une pré-sélection par un panel professionnels, les finalistes sont désignés par un vote du public, puis le lauréat est désigné par un jury spécifique.

ARTICLE 7 : COMPOSITION DES JURYS

Le jury est composé d'écrivains, auteurs, scénaristes, paroliers, libraires, producteurs, représentants de festivals, animateurs radios, dessinateurs, photographes, éditeurs et professionnels dans les domaines des catégories du Prix. Ces personnalités qualifiées sont désignées chaque année par la Présidence de la Région.

Le verdict du jury sera sans appel.

ARTICLE 8 : NON RESTITUTION DES PRODUCTIONS

Les supports physiques des œuvres ainsi que toute pièce du dossier d'inscription envoyés à l'organisateur ne sont pas restitués aux candidats et sont détruits.

S'agissant de la création visuelle ou de la photographie, les candidat.e.s doivent conserver les pièces originales (si envoi au format physique).

ARTICLE 9 : MODIFICATION OU ANNULATION DU CONCOURS

Les organisateurs se réservent à tout moment le droit de modifier ou d'annuler le présent concours. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 10 : OPERATIONS DE COMMUNICATION

Les candidat.e.s (ou les représentant.e.s légaux des candidats mineurs) acceptent d'être photographiés et filmés, et autorisent l'utilisation de leur image dans toutes manifestations promotionnelles et de communication liées au concours. Ils.elles s'engagent en outre à participer, à la demande de l'organisateur, à toute manifestation utile à la promotion du concours. Ils.elles ne pourront prétendre à aucune rémunération ou indemnité de ce fait.

Les candidat.e.s (ou les représentant.e.s légaux des candidats mineurs) autorisent la reproduction, la représentation et la communication au public, dans tous les supports des organisateurs (magazines, sites Internet et opérations de communication et événementielles...) de l'œuvre présentée dans le cadre du concours Prix Nougaro.

L'autorisation est consentie aux organisateurs pour une durée de quinze ans à compter de la date de l'envoi de la candidature. Elle exclut toute exploitation à caractère commercial, ainsi que toute notion d'exclusivité. En complément de cette autorisation, l'artiste reste donc totalement libre de l'usage de son œuvre.

Les organisateurs garantissent que l'image (sur photos, bande vidéo et autre support) des candidat.e.s n'est utilisée pour aucune opération à but commercial.

ARTICLE 11 : INTERPRETATION DU REGLEMENT DU PRESENT CONCOURS ET LITIGES

Toute contestation ou réclamation relative à ce concours doit être formulée par écrit et ne peut être prise en considération au-delà du délai d'un an à compter de la date de l'annonce du palmarès. Il n'est répondu à aucune demande orale ou téléphonique concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement.

Toute interprétation litigieuse du présent règlement, ainsi que tous les cas non prévus sont arbitrés souverainement par les organisateurs. Aucun recours n'est admis.

Le seul fait de poser sa candidature implique l'acceptation intégrale et sans réserve du présent règlement.

Le règlement est disponible dans sa totalité sur le site Internet <http://www.prixnougaro.laregion.fr> et peut être adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande écrite à la Région Occitanie (cf. art. 5), pendant toute la durée de l'opération.

Les organisateurs s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires au respect du présent règlement.

ARTICLE 12 : PROTECTION DE LA VIE PRIVEE ET DONNEES PERSONNELLES

Le traitement de données à caractère personnel mis en œuvre dans le cadre du Prix Nougaro est établi en conformité avec les dispositions du Règlement général pour la protection des données à caractère personnel (RGPD) n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique et libertés » dans sa dernière version. Il est fondé sur le consentement.